

# COMMUNE DE SAINT-LOUP-GEANGES

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2018

### PRESENTS

B. LACOMBRE, M. BAILLON, A. BELORGEY, I. CHARRY, D. CLAVEL, P. FERREIRA, J-F. GARNIER,  
Y. GROSPERRIN, C. LAMBERT, D. LEBLANC, N. LAVIER, L. POMMIER, J-Y. RAQUIN, M. VEAULIN  
Absents excusés : S. BIGUEUR (pouvoir à M. VEAULIN), S. CHAPUIS (pouvoir à P. FERREIRA),  
O. FELTIN (pouvoir à J-F. GARNIER), V. MIGUEL (pouvoir à N. LAVIER), M. MONGET (pouvoir à B. LACOMBRE)

### OBSERVATIONS SUR LE C.R. DE LA REUNION DU 8 JANVIER 2018

Néant.

### FINANCES ET GESTION

#### Budget

Le conseil délibère à l'unanimité pour demander des subventions à l'Etat, au département de Saône-et-Loire et au Grand Chalon pour différents travaux du programme 2018. Il mandate le maire pour diligenter les démarches correspondantes, deux des dossiers concernés étant à déposer avant le 15 février.

Le conseil décide à l'unanimité de demander à M. le Président du Conseil Départemental et à la Paierie Départementale l'étalement sur 5 ans du règlement de la facture totale du giratoire présentée par le département, afin de pouvoir adapter les débours communaux à la vente des terrains disponibles de la Z.A. des Plantes.

#### Grand Chalon

Lors de la réunion du 24 janvier sur le ruissellement, la commune était représentée par B. LACOMBRE ET Y. GROSPERRIN. Le bureau d'ingénierie en charge de l'étude du ruissellement dans les communes du Grand Chalon a présenté le résultat de ses investigations pour 4 communes voisines : Saint-Loup-Géanges, Demigny, Virey-le-Grand et Lessard-le-National. Les différents bassins des territoires communaux ont été identifiés et leurs problématiques respectives esquissées, avec une présentation générale des différents équipements et aménagements susceptibles de ralentir l'écoulement des eaux et de canaliser correctement les flux ainsi réduits. La phase suivante concernera les descriptions et dimensionnements des ouvrages préconisés.

### URBANISME ET TRAVAUX

#### Giratoire

Le département organise le 7 février à 11h00 la réception officielle des travaux, suivie d'un apéritif salle des Perrelles.

#### Maison de santé

Les travaux d'agencement intérieur (cloisons, menuiseries et doublages) seront achevés en février. Les professionnels se réuniront le 1<sup>er</sup> mars pour choisir les couleurs des peintures murales de leurs cabinets respectifs, les travaux de revêtements muraux et de sol commençant immédiatement après. L'objectif de terminaison des travaux est fixé à fin avril.

## **COMMUNICATION, ECOLE, NOUVELLES TECHNOLOGIES, VIE ASSOCIATIVE**

### **Rythmes scolaires**

Avec un taux de 75 %, les parents d'élèves ont participé largement à la consultation organisée par le conseil d'école. Prenant acte d'un vote à 64 % en faveur du retour à une semaine de 4 jours, le conseil décide de respecter le résultat de cette consultation démocratiquement organisée et se prononce à l'unanimité, à titre dérogatoire, pour une semaine scolaire de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) à compter de la rentrée de septembre 2018.

### **Téléphonie mobile**

Orange a mis à l'étude l'installation d'un mât de rediffusion sur le territoire communal, dimensionné pour la 4G et adaptable le moment venu pour la 5G.

### **Centenaire de la Grande Guerre**

La manifestation du samedi 21 avril 2018 salle Alain Carillon fait l'objet d'une préparation active par plusieurs associations communales dont Atout les Arts. On espère une affluence importante pour cet évènement exceptionnel, auquel participera une délégation de la commune de Nanteuil-sur-Aisne, en grande partie détruite lors de la Grande Guerre et qui avait été aidée après la fin du conflit par plusieurs communes du canton de Verdun-sur-le-Doubs, dont Saint-Loup-de-la-Salle et Géanges.

## **FORET ET ENVIRONNEMENT**

### **Véloroute**

Bernard LACOMBRE et Lionel POMMIER présentent les tracés des parcours possibles au travers de la commune. La décision finale reste à prendre. Suite à la demande d'un riverain concernant un tronçon de la future véloroute, le conseil refuse à l'unanimité l'installation d'une borne rétractable privée sur une voie publique communale, en l'occurrence le chemin des Gouttières.